

Ressources le 18 janvier et que le même jour, il a été nommé adjoint parlementaire au ministre des Mines et des Relevés techniques.

M. George Prudham a été nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique le 1<sup>er</sup> février 1950.

Je demande à déposer les décrets du conseil relatifs à ces nominations.

### TRANSFERT DE FONCTIONS

#### LOI SUR L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT—COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE (QUÉBEC)

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je vais déposer les décrets du conseil relatifs aux dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Les fonctions du ministre des Transports, aux termes de la loi de 1947 sur l'indemnisation des employés de l'État sont confiées au ministre du Travail. La direction et la surveillance des services de paie des employés de l'État passent du ministère des Transports au ministère du Travail. Le gouvernement estime que les fonctions de ce service ressemblaient quelque peu à celles que remplit le ministère du Travail en ce qui a trait à l'assurance-chômage et aux services connexes. Il conviendrait donc mieux que ces services lui soient confiés.

Les attributions et les fonctions que la loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec imposaient au ministre des Finances ont été transférées au ministre des Ressources et du Développement économique. Il s'agit de fonctions semblables à celles que le ministère doit exercer relativement aux parcs nationaux dans les autres parties du pays. On a estimé qu'en confiant l'administration de la Commission des champs de bataille, à Québec, aux fonctionnaires qui administrent les autres parcs nationaux, le travail pourrait être exécuté d'une façon plus expéditive et plus économique.

Je dépose sur le Bureau de la Chambre les arrêtés en conseil concernant ces transferts.

### RAPPORTS ET DOCUMENTS

#### LA CONFÉRENCE AU SUJET DE LA CONSTITUTION—LES RELATIONS ENTRE LES PROVINCES ET LE POUVOIR CENTRAL

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je dépose deux exemplaires en anglais et deux en français du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, qui a eu lieu du 10 au 12 janvier 1950.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Aussi copies en français et en anglais de nouvelles lettres échangées entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces au sujet de la conférence fédérale-provinciale ouverte le 10 janvier dernier et de la conférence générale prévue pour l'automne prochain. Les lettres précédentes à ce sujet ont déjà paru en appendices au Hansard. Si les honorables députés le désirent, on pourrait le publier en annexe au Hansard d'aujourd'hui et je prierais Votre Honneur de formuler un ordre en ce sens.

Il existe aussi des copies en anglais et en français de la correspondance échangée l'été dernier avec le premier ministre du Manitoba, M. Campbell, et le premier ministre de la Saskatchewan, M. Douglas au sujet des relations fédérales-provinciales. Vu le grand nombre de lettres qui ont été publiées, j'ai cru que les honorables députés aimeraient savoir qu'on leur a maintenant communiqué toute la correspondance relative à cette question. Ils aimeraient peut-être qu'on les imprime à la fin du Hansard d'aujourd'hui?

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que ces documents figurent en appendice au Hansard d'aujourd'hui?

**Des voix:** Oui.

(On trouvera le texte de la correspondance dans l'appendice, pages 13 à 32).

### DÉCRETS DU CONSEIL

#### DÉPÔT DU SOMMAIRE—1ER DÉCEMBRE 1949 AU 31 JANVIER 1950

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je désire déposer sur le Bureau le résumé des décrets du conseil adoptés du 1<sup>er</sup> décembre 1949 au 31 janvier 1950. Le sommaire antérieur a été déposé le 9 décembre. Il s'agit de tous les décrets du conseil adoptés depuis le dépôt du sommaire antérieur jusqu'à la fin de janvier.

### COMITÉS PERMANENTS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement, ledit comité étant composé de MM. Fournier (Hull), Claxton, Casselman, Knowles et Weir.

(La motion est adoptée.)

### COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une déli-